

DELIBERATION
REUNION DU 26 OCTOBRE 2007

Convocation du 19 octobre 2007

Affichage du 5 novembre 2007

L'an deux mil sept, le 26 octobre, à 20 h 45, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Pascale WATSON, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHELEMY, PICHOT, Mr TANTY, Adjointes,
Mme BERNIER, Mrs BAËTE, BOUTIN CHEVE,

Secrétaire de séance : D. BAËTE

Étaient absents excusés : Mesdames CASSARD, MARTIN (pouvoir à P. WATSON), Messieurs GUIBERT (pouvoir à M. BARTHELEMY), LORIDAN, PITHOIS

Avant de débiter la séance, le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de la procédure relative à la maison CRAMPOND, sise rue Jean Moulin. Le conseil donne un accord unanime.

Aucune remarque n'est faite sur les comptes rendus des conseils des 29 juin et 5 juillet derniers, qui sont donc approuvés à l'unanimité.

Procédure de bien vacant

Le maire rappelle qu'une procédure de bien vacant a été engagée concernant la maison Crampond, sise au 6 rue Jean Moulin, pour laquelle aucun propriétaire n'est connu, et après trois années pendant lesquelles les taxes foncières n'ont pas été acquittées. Un affichage a été fait à la porte de la maison, ainsi qu'une publication dans les deux journaux locaux. Aucune réclamation relative à ce bien n'a été reçue, à ce jour. La période de consultation court toujours. Il convient de délibérer afin de décider l'incorporation du bien sans maître dans le domaine communal.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour l'incorporation de la maison sise 6 rue Jean Moulin, dans le domaine communal.

CHANGE : Modifications statutaires - Retrait de la Commune d'Epernon

Le maire rappelle que deux points importants ont été votés en comité syndical le 27 septembre. D'une part, la commune d'Epernon a de nouveau délibéré, en juillet dernier, afin de demander son retrait du syndicat. En effet, la Communauté de Communes du Val Drouette a pris la compétence enfance/jeunesse en 2006, et l'exerce depuis lors (aucun enfant des 5 communes ne fréquente Changé, étant pris en charge sur le territoire du Val Drouette). Le maire rappelle que la commune d'Epernon est restée jusqu'à présent, afin de soutenir la démarche d'étude de développement du site de Changé. Le comité syndical a accepté le retrait de la commune d'Epernon par 22 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. La notification par le syndicat a été adressées aux communes membres le 8 octobre dernier, et elles disposent d'un délai de trois mois pour se positionner sur cette sortie du syndicat. A défaut leur avis serait réputé défavorable. Le maire précise que la Préfecture pourrait, en l'état, être saisie afin d'imposer le retrait de la commune.

F. TANTY demande quelles seraient les conséquences financières. Le maire répond que la participation d'Epernon représente une somme d'environ 35.000 euros. Mais ce retrait intervient en même temps que la reprise de compétence Enfance par la Communauté de Communes, ce qui atténue la perte de recettes. Certaines charges, notamment la prestation de services des P.E.P. et le transport, seront atténuées voire supprimées. Le maire rappelle que la commune d'Epernon était en droit de réclamer une compensation financière sur les investissements réalisés, auxquels elle a participé. Elle a renoncé à cette procédure.

Le conseil se déclare favorable à la sortie de la commune d'Epernon du Syndicat de Changé, par 9 voix pour et 1 abstention (F. TANTY).

Par ailleurs, dans le contexte de la reprise de la compétence enfance / jeunesse par la Communauté de Communes, il a été décidé, avec le consentement des communes hors Communauté de Communes, après concertation, d'opter pour la troisième solution déclinée par la Préfecture, à savoir le retrait des compétences CLSH et périscolaire des statuts du syndicat (article 2 des statuts). Dans le même temps le Président a proposé d'annexer une modification statutaire pour le nom du syndicat (article 1) qui devient le « Syndicat Intercommunal de Changé », ainsi qu'une modification pour le siège social (article 5), situé au centre et non plus à la Mairie de St Piat. Comme la décision précédente, le conseil doit délibérer dans un délai de 3 mois après la notification, intervenue également le 10 courant. A défaut, l'avis de la commune serait réputé favorable.

F. TANTY exprime une forte interrogation quant à l'avenir de la cantine. Il va s'agir désormais d'une structure plus vaste, donc peu concernée. Il se dit sceptique sur la possibilité de maintenir la restauration scolaire dans de bonnes conditions. Par ailleurs, il s'inquiète d'une possible harmonie dans la location des locaux. Comment le syndicat sera-t-il géré financièrement ? Le syndicat devient un loueur de locaux, donc sera assujéti à la T.V.A.

Le maire expose que la Préfecture, dans cette situation, attend l'occasion de voir s'appliquer la suppression de structures. A terme, il faut envisager l'extinction du syndicat. Elle ajoute qu'il va falloir réfléchir à la solution d'intégrer la cantine au R.P.I. F. TANTY souligne les querelles intermédiaires qui ne manqueront pas de survenir ne seront pas gérées par la Préfecture.

Le conseil donne son accord aux modifications statutaires, concernant les articles 1, 2 et 5 du syndicat par 9 voix pour et 1 abstention (F. TANTY).

Casurnes : durées de concessions et tarifs

Le maire expose que les travaux du site cinéraire ont été réalisés courant juillet. Il convient de les compléter en concevant un aménagement paysager autour du jardin du souvenir.

Elle rappelle les tarifs des concessions pour le cimetière : 270 euros pour une concession trentenaire, 540 euros pour une concession à perpétuité, 75 euros pour une superposition (ces tarifs s'entendent hors frais d'enregistrement pour les opérations relatives aux concessions perpétuelles). Elle rappelle également que le C.C.A.S. est alimenté en recettes par un tiers du montant des concessions.

Elle exprime que pour une certaine homogénéité dans le cimetière, et par souci d'entretien du site cinéraire, il est prévu de proposer une prestation complète : vente de l'emplacement et de l'équipement. Une solution unique est envisagée pour la durée : **30 ans**. J.J. CHEVE expose qu'il serait peut être bon de proposer des casurnes à perpétuité. Le maire exprime que, pour sa part, elle supprimerait les concessions perpétuelles. M. BARTHELEMY pense que cette solution est source de problèmes pour toute commune : que faire lorsque les emplacements ne sont plus entretenus ? Les communes sont complètement bloquées, sauf à recourir à la procédure de reprise de concessions longue.

Par ailleurs, il est proposé une tarification unique de **400 euros**. Un autre tarif est soumis à l'approbation du conseil, correspondant au principe des superpositions : le droit d'ouverture. Le tarif proposé est de **50 euros**.

J.J. CHEVE demande ce qui se pratique dans les autres communes. Le maire répond que des recherches ont été effectuées : certaines communes proposent des durées de 15 ans et 50 ans, les tarifs s'étendent de 270 euros à 1.000 euros.

C. PICHOT demande s'il ne convient pas d'instaurer un tarif pour la dispersion des cendres. Le maire répond que cette pratique n'a pas été retenue, mais qu'effectivement certaines communes l'appliquent.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Budget : décisions modificatives

- Achat de la voiture : la DDE ne nous a jamais fait parvenir le titre de paiement, depuis l'achat en 2003, et cette année nous avons omis de reconduire le montant au budget en section d'investissement. Pour cela, la décision modificative est à inscrire en investissement au compte 21571, matériel roulant, qui doit être crédité de 230,00 euros, ce montant sera équilibré en diminuant le poste 2315, immobilisations en cours, sachant que nous avons inscrit une dépense pour l'aire de loisirs qui ne sera pas engagée sur cet exercice.
- Il est proposé de solder le prêt consenti par la CAF, à taux 0, en 1998, pour l'aménagement de l'aire de loisirs. Le montant à solder est de 3.547,21 euros, représentant deux annuités. Il n'y a pas de frais pour remboursement anticipé. La décision modificative imputerait ce montant à l'article 1641. L'équilibre se ferait également en déduisant le même montant de l'imputation comptable 2315. C. BERNIER ne comprend pas pourquoi il est décidé de solder un emprunt sur lequel on ne paie pas d'intérêts bancaires. Le maire expose qu'il serait bon d'étudier la même procédure pour d'autres emprunts, en les renégociant. Cela nécessite de prendre contact avec l'établissement bancaire. F. TANTY pense notamment à un emprunt contracté sur une très longue durée, qu'il conviendrait de rembourser par anticipation, ou d'en raccourcir la durée.
- Besoin pour travaux d'électricité : l'entreprise DHENIN a adressé un devis, fin juin, pour mise en conformité des lampadaires : quatre sont vétustes et hors normes sécurité. Le montant du devis est de 1.280 euros HT. Pour la réalisation de ces travaux, non prévus au budget primitif, il faut inscrire un montant nécessaire en investissement : soit 1600 TTC (imputation comptable 21534). Par ailleurs, il convient de compléter le chapitre 21 sur lequel ont été mandatées des dépenses complémentaires (achat d'isoloir handicapés, travaux électriques de pose de radiants à la salle polyvalente). De plus, il reste à envisager l'achat d'une imprimante (si possible couleur) pour la bibliothèque, et pour accompagner le logiciel cadastre.

Donc la décision modificative comprend : 1.600,00 euros supplémentaires pour les travaux à venir et 800,00 euros en 21534, équilibrés en diminuant du montant équivalent le 2315.

- La décision modificative se lit ainsi, à la section investissement :

⇒ imputation 21571	+ 230,00
⇒ imputation 21534	+ 2.400,00
⇒ imputation 1641	+ 3.548,00
⇒ imputation 2315	- 6.178,00

Le conseil donne un accord unanime à cette décision modificative.

Poste adjoint territorial du Patrimoine : contractuel pour 3 heures hebdomadaires

Le maire expose que pour donner une véritable dynamique à la bibliothèque, il est envisagé de prendre une personne sous contrat, pour 3 heures hebdomadaires annualisées. En choisissant l'option d'un poste contractuel, l'engagement de la commune est limité, et cela n'impose pas d'avoir une personne ayant un concours. Pour assurer l'accueil du public, il faut en effet recruter un adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe, sur concours pour un poste de titulaire. Le poste d'adjoint du Patrimoine 2^{ème} classe inclut des fonctions de classement et de manutention, mais pas d'accueil. La possibilité de recours à un poste contractuel est dû à l'horaire hebdomadaire inférieur à 17 heures, et au fait que la commune compte moins de 1.000 habitants. Financièrement, cela représente sur un an, pour les premiers échelons, environ 1.800 euros charges comprises. Le contrat sera à renouveler tous les ans.

Le maire ajoute que ce poste permettrait d'assurer l'accueil des scolaires, puisqu'un des objectifs de la bibliothèque est d'en faire profiter les élèves du R.P.I., et de ne pas reposer uniquement sur le bénévolat. L'annualisation du poste permet d'assurer une personne sur 4 h 20 mn par semaine, ce qui correspond également au besoin minimum d'ouverture dans la convention avec la BDP. Par ailleurs, une réunion a été organisée avec des personnes qui avaient manifesté le désir de s'investir à la bibliothèque en tant que bénévoles. Il a été décidé lors de cette réunion de nouvelles plages d'ouverture qui s'apparentent à celles existantes. Il sera proposé à partir de la semaine suivant la rentrée scolaire, soit le **13 novembre**, le mardi de 17 heures à 19 heures et le samedi de 11h30 à 12h30 et de 17h00 à 19h00. Les 'nouvelles recrues' semblent avoir une démarche assez volontaire, et l'une d'elles a déjà effectué des tâches de bibliothécaire. Il est prévu que la personne recrutée assure, dans un premier temps, la permanence du mardi et l'accueil des scolaires durant la semaine.

D. BAËTE exprime que la personne devra avoir le goût du contact, et le goût du livre. Le maire répond qu'il y aura un accompagnement de la B.D.P. pour cette création de poste.

Après la décision de création de poste, une déclaration de vacance de poste sera faite auprès du Centre de Gestion, pour le recrutement.

C. BERNIER demande si la coupure du samedi ne sera pas une contrainte. Le maire répond que ces horaires ont été décidés sur proposition des personnes bénévoles.

Le conseil, à l'unanimité, donne un accord favorable à la création de ce poste.

Délibération pour s'inscrire dans le contrat de pays Régional

Le maire expose que le SIPAC demande de recenser les projets qui pourraient s'inscrire dans le futur contrat de pays régional. Pour notre commune, il s'agirait de proposer l'aménagement des entrées de bourg, à savoir : cheminement piéton en sortie vers la 906 (à partir du niveau de la mare jusqu'au passage piéton), et complément d'aménagement de l'aire de loisirs avec plantation d'arbres et arbustes. Un rendez-vous est fixé avec un paysagiste lundi 29 octobre prochain, afin d'obtenir une estimation de coût.

La fiche d'inscription est à retourner pour le 31 octobre. Le maire propose donc d'inscrire la commune pour ces projets liés aux entrées de bourg, pour le contrat régional en indiquant que le devis sera adressé ultérieurement. Le conseil doit délibérer sur la demande de subvention. Le maire précise qu'il ne s'agit pas d'un engagement de dépense.

Le conseil donne un accord unanime pour une demande de subvention, dans le cadre du contrat régional, pour l'aménagement des entrées de bourg.

Délibération pour inscrire les chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le maire expose qu'il s'agit d'une demande émanant du Conseil Général, pour inscrire certains chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ces chemins sont assez bien entretenus et permettent l'inscription dans le plan départemental. Le maire précise qu'il a été vérifié auprès du service concerné du Conseil Général qu'il reste possible de prendre un arrêté municipal momentanément pour une manifestation.

Par exemple, le ball-trap cette année a eu lieu en un endroit qui a nécessité de fermer à toute circulation deux des chemins inscrits, pour raison de sécurité.

Les chemins concernés sont inclus dans le circuit n° 1 en Vallée de l'Eure, qui va de Lèves à Maintenon. Il s'agit des chemins ruraux n° 12 (de la Gonesse à Saint Piat : chemin du stade), n° 15 (dit du Bois Beaujean) et n° 14 (dit de la Grosse Harne).

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à l'intégration des chemins mentionnés dans le P.D.I.P.R.

Comptes rendus commissions et syndicats

SYNDICAT DES GYMNASES

- 26/09 : mezzanine terminée. Il reste le compteur électrique à changer. Mise à disposition de la secrétaire du syndicat pour 4 heures au syndicat intercommunal pour la réalisation et la gestion d'une aire de stationnement des nomades. Renouvellement du contrat SEGILOG.

CHANGE

- 06/09 : Réunion d'un certain nombre de membres du syndicat avec les maires des communes hors CCTVM pour discuter de la proposition faite en juin par la Préfecture sur la réduction des compétences du syndicat. Lors de cette réunion, les élus des 3 communes ont voulu avoir des précisions, et ont ensuite rencontré le directeur des relations avec les collectivités qui leur a proposé que le syndicat ne garde à l'inverse que les 2 compétences en question (donc quid de la cantine). Semaine suivante rencontre à la Préfecture avec la CCTVM : la préfecture a préféré émettre une note synthétisant les 4 seules possibilités légales. C'est sur cette base qu'ont été rencontrées à nouveau les communes hors CCTVM sur l'initiative de celle-ci, à la veille du comité syndical du 27/09. Accord de principe sur l'option 3 sur laquelle nous avons délibéré.
- 11/09 : commission des finances pour dossiers du personnel.
- 25/09 : commission communication pour état d'avancement du site internet.
- 27/09 : Comité syndical, vote sur le retrait d'Epernon, (22 pour, 1 contre 1 abstention), vote pour la modification statutaire (20 pour 2 abstentions, les délégués d'Epernon étant partis après le premier point). Vote pour créer emploi saisonnier ponctuel pour encadrement garderie et complément cantine, jusqu'au 31 décembre. Report du vote relatif à l'augmentation des heures de la secrétaire.

SYNDICAT ELECTRIQUE

- 21/09 : Etat d'avancement des programmes de travaux. Etude sur les projets d'enfouissement de réseaux pour 2008. Etude relative à diverses demandes de subventions.
- 19/10 : Budget supplémentaire 2007. Avenant au cahier des charges de concession visant notamment à sécuriser le réseau. Modification du régime indemnitaire suite à embauches et nouveaux grades. Information sur la mise en œuvre du dispositif prévue à l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 pour le secteur de l'énergie.

SIRMATCOM

- 26/09 : commission déchèteries pour problématique carte d'accès. Pour l'instant le Sirmatcom n'adhère pas à cette solution.
- 09/10 : comité syndical pour exonération de la TEOM 2008. Coût d'un passage en C2 pour Jouy. Information sur l'exécution du budget 2007.

CDC

- Depuis le début septembre réunion tous les lundis après-midi pour préparer le transfert de compétence Petite Enfance.
- 27/08 et 03/10 : commissions communication pour finalisation du Quoi de Neuf n° 15 et préparation du n° 16
- 26/09 : Conseil Communautaire, pour avenants de la Za, approbation du rapport d'activités
- 08/10 : commission Politique du logement et services à la population : avancement du projet Enfance Jeunesse. Approbation du projet éducatif et du projet pédagogique pour le CLSH ados. Dénomination du RAM et du CLSH ados.
- 10/10 : commission environnement pour avancer sur le projet « Panneaux cœur de village ». Toutes les écoles participent (une réunion avait eu lieu avec les enseignants le 25 septembre) : les travaux seront rendus le 3 avril 2008. Une grande journée de récompense est prévue le 31 mai 2008, similaire à celle du 2 juin dernier au lancement du projet. Cette fois, il se peut que cela se passe sur le thème de l'air à l'occasion du centenaire de la naissance d'Hélène Boucher. Il sera procédé à nouveau à un nettoyage de printemps avec l'aide des associations et sociétés de chasse, le samedi 29 mars 2008 et il est prévu de travailler sur les Floralies à St Piat en avril. Rien n'a encore été décidé pour la semaine du développement durable (les dates n'ont pas encore été annoncées par le ministère). Le 31 mai pourrait tout regrouper, puisque ce sera aussi les 24/25 mai la fête de la Nature, et le 22 la journée mondiale de la biodiversité.
- 12/10 : rencontre avec les médecins et professionnels médicaux du secteur des 10 communes pour évoquer la maison médicale sur Maintenon : 5 médecins généralistes intéressés + 2 infirmières + 2 kinés + le laboratoire d'analyse et possibilité pour accueil de spécialistes.

- 15/10 : rencontre avec intervenant de l'ANPE pour faire le point sur les emplois aidés créés sur le territoire et demander comment créer un relais emploi
- 17/10 : commission Développement économique : points faits sur la ZA avec les lots retenus au nombre de 6 (il reste 5 lots disponibles). Evocation de la seconde tranche de ZA. Lecture de l'étude sur le diagnostic économie – emploi – habitat du Pays Chartrain.
- 17/10 : commission Site Archéologique pour définir la muséographie : besoin d'un bâtiment pouvant accueillir environ 30 personnes, soit 40 m2 avec un atelier de rangement attenant pouvant contenir le matériel archéologique. Aménagements extérieurs avec stationnement, jardin néolithique pour pause déjeuner.
- 23/10 : Conseil Communautaire pour délibérer sur créations de postes liés à la compétence enfance : poste administratif pour centralisation de la gestion des dossiers et de la facturation pour les deux services : périscolaire et CLSH. Création d'un poste d'animation pour le poste de directeur du pôle de Change, d'un animateur pour le PIJ, d'une EJE pour le RAM. Vote des tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2008, sur la base des barèmes de la CAF. Long débat difficile sur le projet de territoire exigé par le Pays Chartrain et rédigé par un cabinet désigné par le Pays Chartrain entre le 20 et le 23 octobre : doit inclure les projets communaux structurant à caractère intercommunal. Principaux projets intercommunaux : extension de la ZA et son volet paysager, muséographie du site archéologique de Changé. Projets communaux (débat) extension de la crèche de Maintenon, doute avec le pôle petite enfance sur Mévoisins ; maison pluridisciplinaire de St Piat en pôle spécialisé neurologie ; maison médicale de Maintenon – Pierres ; observatoire de Bois Richeux ; salle culturelle de Villiers le Morhier ; terrain de sport polyvalent de Yermenonville et vestiaires du terrain de Bouglainval.

SYNDICAT D'INTERCONNECTION

- Modification statutaire. La mise en pression est en cours. Prochaine réunion le 29 octobre.

SCOT

- Première consultation pour la révision du SCOT, déclarée infructueuse. Une nouvelle consultation a été conduite entre le 28 juillet et le 2 octobre. L'analyse présentée le 17 octobre dernier fait ressortir 3 cabinets qui seront auditionnés le lundi 5 novembre. Un comité syndical est prévu le 19 novembre pour entériner le choix.
- Par ailleurs, il avait été décidé d'engager une réflexion PLH au niveau du territoire cantonal, sur conseil de la DDE à la toute première réunion de démarrage de la réflexion sur le cahier des charges de la révision. Depuis nous avons travaillé en ce sens, et la DDE vient de nous informer que le SCOT ne peut le faire, mais qu'il faut faire un volet habitat plus poussé dans la révision (contraire de leur avis initial). Une rencontre est prévue le 30 octobre avec le responsable du pôle habitat de la DDE, spécialiste des PLH pour en prendre connaissance et voir comment intégrer ce point de façon plus approfondie dans le SCOT lui-même.

Commission cadre de vie :

- 12/10 : point sur la procédure de modification. Correction de l'ensemble des points à modifier dans la notice. La première étape est de demander au Président du Tribunal Administratif d'Orléans de désigner un commissaire enquêteur, pour une enquête qui se déroule du 3 décembre au 11 janvier 2008 (publicité enquête 15 jours avant soit vers le 12/11). Le commissaire a 30 jours max pour donner son rapport motivé et le Conseil délibère ensuite sur la modification.

Commission des fêtes :

- 13/09 : point sur la mise en place des ateliers pour l'arbre de Noël du samedi 15 décembre. Détermination des dates des ateliers. Le repas des Carnutes a lieu demain, samedi 27 octobre : le traiteur retenu est la boulangerie Provendier. Pour ceux qui souhaitent aider, le rendez-vous est à 10 heures pour les préparatifs.
- Devis COPITOU pour cadeau anciens fin d'année, + autres personnes, la commission va regarder ce point. Est prévue le vendredi 9 novembre pour décider au plus tôt pour la commande, et valider les choix des jeux pour l'arbre de Noël

Commission des travaux :

- il faut envisager une commission des travaux rapidement, afin de voir sur place pour l'implantation des jeux qui sont enfin arrivés au complet après quelques problèmes de livraison. Vendredi 9 novembre à 17 h 00.
- Nous avons reçu l'analyse de la DDAF pour le restant des travaux de renforcement du réseau d'eau potable. On peut s'interroger sur certains points de l'analyse mais cela nous donne un chiffre global de l'opération s'élevant à 662.290,98 TTC (553.755,00 HT). Ce montant comprend les travaux eux-mêmes, pour une valeur HT de 503.230,00, les frais de maîtrise d'œuvre pour 45.200,00 HT (soit environ 9% du montant des travaux), et les frais d'essais de compactage (nécessaires puisque l'essentiel des travaux sera conduit sur RD) pour 5.325,00. il est recommandé de prendre une maîtrise d'œuvre.
- Inquiétudes sur la réalisation des travaux rue de l'Avenir du fait de la mauvaise volonté de la personne n'ayant pas réalisé son raccordement aux eaux usées et pluviales. Plusieurs conseillers interviennent pour demander d'adresser à l'administré concerné un courrier recommandé avec accusé de réception, pour mise en demeure de faire effectuer les travaux, et réponse dans les 48 heures. A défaut, les travaux seront réalisés par la commune aux frais de l'administré.

Par ailleurs, un surcoût à l'opération doit être envisagé pour la réalisation d'un enrobé non prévu initialement, car l'entreprise est intervenue une semaine avant la date prévue des travaux mais n'a pas fait ce qui a toujours été convenu de faire.

Réunions diverses

- 11/10: Intervenant BDP pour aider au classement et recommandations pour la bibliothèque : le 23/10, rencontre avec les bénévoles pour la bibliothèque.
- 16/10: présentation d'un outil cadastre par notre fournisseur informatique des logiciels propres à la mairie (outil MILORD de SEGILOG). L'outil cadastre est le seul qui nécessite une cotisation supplémentaire au contrat en cours. Cela nous permettra d'éditer des extraits de plan cadastral avec une échelle (aujourd'hui copies de plans papiers pas actualisés). La matrice plan du cadastre (MAGIC2) doit être acquise auprès des services des impôts. Présentation succincte d'un outil cimetière pour la gestion des concessions.

Questions diverses

- Rapports d'activité disponibles : Communauté de Communes, SIRMATCOM, SYMVANI
- Le Maire remercie JJ Chevé pour son intervention sur la parcelle près de la mare en la broyant cet automne.

Tour de Tapis

- C. PICHOT : l'abri bus a été taggué. Il faudrait passer un coup de peinture.
- C. BERNIER : demande si les calendriers plastifiés seront reconduits pour 2008. Le maire répond que c'est à l'étude.
- F. TANTY : Remarque sur la communication du SIRMATCOM, qui se félicite de la baisse de la TEOM à 20 %. En 2001, elle s'élevait à 13 % !
Demande des idées d'articles et des photos pour le prochain bulletin.
- J.J. CHEVE : trouve que l'entretien de la D906 s'est dégradé. Les fossés ne sont pas nettoyés. Peut-on faire un courrier au Conseil Général. Le maire répond qu'il s'agit de la politique en vigueur dans le cadre de la 2^{ème} charte de l'environnement. C'est une démarche délibérée de laisser la nature regagner du terrain.
- P. WATSON : demande de pose d'un miroir au carrefour rue de la Libération et rue Jean Moulin.
- A. BOUTIN : demande que la signalisation au sol sur la route de Saint Piat soit refaite sur la nouvelle chaussée. Le conseil général à Maintenon sera contacté.